

S.P.R.B. – B.D.U.
Monsieur Fr. TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
Direction de l'Urbanisme
C.C.N.- Rue du Progrès, 80 / bte 1
B – 1035 BRUXELLES

V/Réf : 04/pfd/494671
N/Réf : AVL/KD//BXL-2.1590/s.559
Annexe : 1 dossier

Bruxelles,

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Rue des Six Jetons, 70.
Implantation d'une station de télécommunications mobiles.
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.
(Dossier traité par Mme B. Annegarn – D.U.)

En réponse à votre lettre du 04/09/14, en référence, reçue le 10/09/14, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 01/10/14.

La demande concerne un bien situé dans la zone de protection de l'ancienne brasserie Van Doren. Elle vise l'installation d'antennes sur le cabanon technique existant sur la toiture d'un immeuble contemporain.

La CRMS ne s'oppose pas à l'installation d'antennes sur cet immeuble. Elle demande par contre d'en diminuer l'impact visuel depuis l'espace public, par exemple en les reculant au maximum.

Le cas échéant, la DMS proposera en Commission de concertation des conditions supplémentaires pour améliorer le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi à donner à ces conditions.

Veuillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies : B.D.U. – D.U. : Mme B. Annegarn ; B.D.U. – D.M.S. : Mme S. Valcke ; M. G. Coomans de Brachène (par mail) ; M. Th. Van Ro (par mail).